

Le présent document d'offre ne constitue un placement que là où l'autorité compétente a accordé son visa; les titres ne peuvent être proposés et vendus que par des personnes dûment inscrites et qu'aux personnes auxquelles ils peuvent être légalement proposés et vendus. Il ne constitue pas un prospectus, une annonce ou un appel public à l'épargne visant ces titres et ne doit en aucun cas être interprété comme tel.

Ces titres n'ont pas été inscrits aux termes de la Securities Act of 1933 des États-Unis, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un État américain, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou pour le compte ou au profit de personnes des États-Unis ou aux États-Unis. Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres concernés aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou aux États-Unis, ou pour le compte ou au profit de telles personnes. « États-Unis » et « personne des États-Unis » ont le sens qui est respectivement attribué aux termes « United States » et « U.S. person » dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933.

Aucune vente de titres ne sera effectuée aux États-Unis aux termes du présent document d'offre.

16 avril 2025

DOCUMENT D'OFFRE SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ



Terra Balcanica Resources Corp. (la « Société » ou « Terra Balcanica »)

PARTIE 1 SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Placement :	Des unités (les « unités ») de la Société, chaque unité étant composée d'une action ordinaire du capital de la Société (une « action ») et d'un demi-bon de souscription d'action (chaque bon de souscription entier étant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription pourra être exercé pour acquérir une action supplémentaire au prix d'exercice de 0,20 \$ l'action pendant une période de 24 mois à compter de la date d'émission du bon de souscription.
Prix d'offre :	0,10 \$ par unité
Montant du placement :	Un minimum de 7 500 000 unités pour un produit brut de 750 000 \$ et un maximum de 11 174 950 unités pour un produit brut de 1 117 495 \$ (le « placement »).
Date de clôture :	La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 28 avril 2025. La clôture du placement peut s'effectuer en une ou plusieurs tranches déterminées par la Société.
Bourse :	Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à des fins de négociation à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (la « CSE ») sous le symbole « TERA ».
Dernier cours de clôture :	Le dernier cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la CSE le 15 avril 2025 était de 0,105 \$.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Terra Balcanica procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 de la Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus (ou, au Québec, du Règlement 45-106 sur les dispenses de

prospectus). Dans le cadre du présent placement, l'émetteur déclare ce qui suit :

- **Il est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.**
- **Il a déposé tous les documents d'information périodique et ponctuelle requis.**
- **Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas 5 000 000 \$.**
- **Il ne clora ce placement que s'il estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.**
- **Il n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières ni à aucune autre opération pour laquelle il demande l'approbation de porteurs de titres.**

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document d'offre comporte de l'« information prospective », au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines applicables, qui est fondée sur les attentes, les estimations, les projections, les hypothèses et les convictions internes actuelles de la Société. L'information prospective contenue dans le présent document d'offre n'est valable qu'à la date de celui-ci. Ces énoncés prospectifs et cette information prospective comprennent, sans s'y limiter, des énoncés concernant les plans d'exploration futurs au sein des propriétés minières de la Société, y compris les échéanciers d'exploration, et les coûts prévus; les attentes de la Société en ce qui concerne l'emploi du produit et l'emploi des fonds disponibles après la réalisation du placement; la mobilisation du produit maximal du placement; et la réalisation du placement et la date de cette réalisation. Les énoncés prospectifs ou l'information prospective se rapportent à des événements futurs et à la performance à venir et comprennent des déclarations concernant les attentes et les convictions de la direction en fonction de l'information dont la Société dispose actuellement. On reconnaît généralement ces énoncés prospectifs et cette information prospective par l'emploi de mots et d'expressions prospectives telles que « planifier », « prévoir », « s'attendre à », « attendu », « budget », « possible », « potentiel », « prévu », « ciblé », « estimations », « prévisions », « à l'intention », « anticipe », « croît », ou des variations ou la forme négative de ces mots et expressions ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient » ou « devraient » être prises, se produire ou être atteints, « seront » prises ou atteints ou se « produiront ».

Les énoncés prospectifs ou l'information prospective sont assujettis à divers risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont présentés dans les énoncés prospectifs ou l'information prospective, notamment les risques et incertitudes liés à ce qui suit : la conjoncture commerciale et économique générale; l'approbation réglementaire du placement; la réalisation du placement; la fluctuation du prix des marchandises; l'offre, la demande et la livraison de métaux, ainsi que le niveau et la volatilité du prix de ceux-ci; l'instabilité politique, l'agitation sociale et la réglementation gouvernementale relative aux investissements étrangers, aux activités des entreprises et aux activités minières en Bosnie-Herzégovine et/ou au Canada qui pourraient avoir une incidence sur les activités d'exploration et de mise en valeur de la Société et sur l'obtention et le renouvellement des licences, des permis et des concessions nécessaires; les changements dans les variables d'un projet à mesure que les plans d'exploration sont peaufinés; les frais d'exploration, y compris les frais de main-d'œuvre et d'équipement; les risques et incertitudes liés à la capacité d'obtenir ou de conserver les licences, permis ou droits de superficie nécessaires; l'évolution des conditions sur le marché du crédit et les marchés financiers en général; la capacité d'obtenir du matériel et des l'équipement d'exploitation en quantité suffisante et en temps opportun; la disponibilité d'employés et d'entrepreneurs qualifiés et la dépendance envers la performance des administrateurs et dirigeants; l'incidence de la valeur du dollar canadien, du dollar américain et du mark convertible de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que des taux de change sur les coûts et les résultats financiers; la concurrence sur le marché; la non-concordance entre résultats et les attentes de la Société; les changements de taux d'imposition; la capacité d'obtenir ou de conserver les licences, les permis ou les droits relatifs à l'eau nécessaires; les difficultés techniques liées aux activités minières; les changements apportés à la réglementation environnementale; les

questions de conformité environnementale; les autres risques liés à l'industrie minière. Si un ou plusieurs de ces risques et incertitudes se concrétisent, ou si les hypothèses sous-jacentes se révèlent incorrectes, les résultats réels peuvent varier sensiblement de ceux décrits dans les énoncés ou l'information prospective. Bien que la Société ait tenté de recenser les facteurs importants susceptibles d'entraîner des différences notables dans les résultats réels, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les résultats ne soient pas conformes aux prévisions, aux estimations ou à l'intention de la Société. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Société ainsi que sur les risques et les défis liés à ses activités, les investisseurs devraient consulter les documents annuels de la Société qui sont disponibles à l'adresse www.sedarplus.ca sous le profil de la Société.

La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs ou l'information prospective se révéleront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans ces énoncés et cette information. Par conséquent, le lecteur ne doit pas s'en remettre outre mesure aux énoncés prospectifs et à l'Information prospective. Un énoncé prospectif n'est valide qu'à la date à laquelle il est formulé et, sauf indication contraire dans les lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société rejette toute intention ou obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, de changements de circonstances ou pour toute autre raison.

PARTIE 2 DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

Terra Balcanica est une société d'exploration de divers métaux, dont des métaux énergétiques, qui cible des systèmes minéraux à grande échelle dans les Balkans, au sud-est de l'Europe, et dans le nord de la Saskatchewan, au Canada. La Société détient une participation de 90 % dans le projet Viogor-Zanik, situé dans l'est de la Bosnie-Herzégovine. Les actifs canadiens de la Société comprennent un portefeuille de permis d'exploration d'uranium en périphérie du bassin de l'Athabasca : Charlot-Neely Lake, Fontaine Lake, Snowbird, et South Pendleton, qui est intégralement visé par une option.

Événements récents

Le 17 janvier 2024, la Société a réalisé un placement privé sans intermédiaire de 5 305 000 actions au prix de 0,04 \$ l'action ordinaire pour un produit brut revenant à la Société de 212 200 \$. La Société a également annoncé des résultats d'analyse supplémentaires issus de la phase II de sa campagne de forage de 2023 confirmant la poursuite de la minéralisation polymétallique de Cumavici Ridge, situé au projet Viogor-Zanik en Bosnie-Herzégovine.

Le 30 janvier 2024, la Société a annoncé les résultats finaux des analyses géochimiques de la phase II de la campagne de forage de 2023 menées à Cumavici Ridge, au projet Viogor-Zanik.

Le 11 avril 2024, la Société a fait le point sur les phases I et II du forage d'exploration dans le cadre de son projet Viogor-Zanik.

Le 17 mai 2024, la Société a achevé le regroupement des actions ordinaires en circulation de la Société à raison d'une action ordinaire post-regroupement pour trois actions ordinaires pré regroupement.

Le 24 juillet 2024, la Société a conclu la convention d'option datée du 2 juillet 2024 entre la Société, Fulcrum Metals Plc. (« **Fulcrum** ») et Fulcrum Metals (Canada) Ltd., filiale en propriété exclusive de Fulcrum, aux termes desquelles la Société a obtenu une option de quatre ans lui permettant d'acquérir une participation de 100 % dans le portefeuille de permis d'exploration d'uranium de Fulcrum situé dans le nord de la Saskatchewan, au Canada.

Le 30 octobre 2024, la Société a clôturé un placement privé sans intermédiaire de 9 868 850 unités à un prix d'achat de 0,10 \$ l'unité, pour un produit brut revenant à la Société de 986 885 \$.

Le 15 janvier 2025, la Société a annoncé la découverte d'une zone de minéralisation polymétallique d'environ 20 mètres de largeur qui a été interceptée au cours de la phase II du forage à la cible Brezani au sein de son projet Viogor-Zanik.

Le 20 janvier 2025, la Société a annoncé les résultats d'analyse d'une nouvelle découverte sur la cible Brezani, toujours au sein de son projet Viogor-Zanik.

Le 26 février 2025, la Société a annoncé la clôture d'un placement privé sans intermédiaire de 5 710 000 unités à un prix d'achat de 0,10 \$ l'unité, pour un produit brut de 571 000 \$ revenant à la Société.

Le 12 mars 2025, la Société a annoncé la nomination de Mathieu Couillard à titre d'agent de développement des affaires. La Société a également annoncé une transaction d'actions émises en règlement d'une dette de 15 000 \$ due par la Société à un créancier sans lien de dépendance par l'émission de 166 666 actions ordinaires de la Société à un prix de 0,09 \$ l'action ordinaire.

Faits importants

Aucun fait important concernant les titres distribués n'a été signalé dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

La Société a l'intention d'affecter une partie du produit tiré du placement au forage d'exploration dans le cadre du projet Viogor-Zanik dans l'est de la Bosnie-Herzégovine. En supposant la réalisation du montant de placement minimum, la priorité de la Société est de réaliser un programme de forage de phase III de 1 000 m sur le projet Viogor-Zanik en 2025, dont le coût est estimé à 268 605 \$. En supposant la réalisation du montant de placement maximum, la Société prévoit plutôt de réaliser un programme de forage de phase III de 2 000 m sur le projet Viogor-Zanik en 2025, dont le coût est estimé à 465 768 \$.

PARTIE 3 EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

		Dans l'hypothèse d'un montant minimum	Dans l'hypothèse d'un montant maximum
A	Montant à recueillir dans le cadre du présent placement	750 000 \$	1 117 495 \$
B	Commissions de placement et frais	52 500 \$	78 225 \$
C	Coûts estimatifs du placement (p. ex., frais juridiques, frais de comptabilité, honoraires d'audit)	10 000 \$	10 000 \$
D	Produits nets du placement : $D = A - (B+C)$	687 500 \$	1 029 270 \$
E	Fonds de roulement (insuffisance) à la fin du dernier mois	5 000 \$	5 000 \$
F	Sources de financement supplémentaires	0 \$	0 \$
G	Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$	692 500 \$	1 034 270 \$

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse d'un montant minimum	Dans l'hypothèse d'un montant maximum
Phase III du programme de forage de 1 000 ou 2 000 m en Bosnie	268 605 \$	465 768 \$
Marketing numérique	130 000 \$	200 000 \$
Frais généraux et administratifs	293 895 \$	368 502 \$
Total	692 500 \$	1 034 270 \$

L'affectation et le calendrier prévu indiqués ci-dessus correspondent à l'emploi du produit que la Société prévoit actuellement en fonction des connaissances, de la planification et des attentes actuelles de sa direction. Bien que la Société ait l'intention d'affecter le produit tiré du placement de la manière indiquée ci-dessus, une réaffectation des fonds pourrait être jugée prudente ou nécessaire dans certaines circonstances et pour des motifs commerciaux.

valables, et pourrait différer considérablement de celle présentée ci-dessus, étant donné que les montants effectivement affectés et dépensés dépendront d'un certain nombre de facteurs, y compris la capacité de la Société à exécuter son plan d'affaires.

Les plus récents états financiers annuels audités et le plus récent rapport financier intermédiaire de la Société comprenaient une note visant la continuité d'exploitation. La Société est encore au stade d'exploration et n'a pas encore généré de flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation, ce qui pourrait jeter un doute sur la continuité de son exploitation. Le placement vise à permettre à la Société de continuer l'exploration de ses propriétés et de réaliser des forages supplémentaires et ne devrait pas avoir d'incidence sur la décision d'inclure une note sur la continuité d'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la Société.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Date de clôture du financement	Fonds recueillis	Emploi prévu des fonds	Variations et incidence des variations
30 octobre 2024	986 885 \$ recueillis dans le cadre d'un placement privé d'unités sans intermédiaire	Fonds de roulement et financement de l'exploration du portefeuille de propriétés de la Société en Saskatchewan et dans les Balkans	Réaffectation au fonds de roulement, aux coûts de possession des terrains et aux campagnes de marketing dans les médias numériques. Aucune incidence sur la capacité d'atteindre les objectifs et les jalons commerciaux.
26 février 2025	571 000 \$ recueillis dans le cadre d'un placement privé d'unités sans intermédiaire	Coûts de possession des terrains, paiements pour les projets et les besoins généraux de l'entreprise et fonds de roulement	Réaffectation aux paiements supplémentaires de la campagne de marketing dans les médias numériques. Aucune incidence sur la capacité d'atteindre les objectifs et les jalons commerciaux.

PARTIE 4 FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

La Société peut verser des honoraires d'intermédiation à des intermédiaires admissibles qui trouvent des souscripteurs pour participer au placement. De plus amples renseignements sur les honoraires d'intermédiation seront présentés dans un communiqué de presse ultérieur à mesure qu'ils seront disponibles.

RUBRIQUE 5 DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à Terra Balcanica l'un des droits suivants :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec elle;
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) et b), vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

PARTIE 6 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Les porteurs de titres peuvent accéder aux documents d'information continue de Terra Balcanica sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca sous le profil de Terra Balcanica.

Pour plus de renseignements sur Terra Balcanica, visitez notre site Web au : www.terrabresources.com.

Les souscripteurs devraient lire le présent document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels pour évaluer les incidences fiscales et juridiques, les facteurs de risque et les autres aspects de leur investissement dans Terra Balcanica.

PARTIE 7 DATE ET ATTESTATION

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 16 avril 2024, révèlent tout fait important au sujet des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Fait le 16 avril 2025.

Par : « Aleksandar Mišković »
Nom : Aleksandar Mišković
Poste : Président et chef de la direction

Par : « Stephen Brohmann »
Nom : Stephen Brohmann
Poste : Chef des finances